

# Royaliste

Bimensuel de la Nouvelle Action Royaliste

**Cible**

## Pénurie

Selon un tout récent rapport sénatorial, la France est confrontée à une pénurie de médicaments indispensables : des antibiotiques, des anticancéreux, des anesthésiants, le vaccin contre l'hépatite B en 2017, et cette année le Sinemet, qui est le plus efficace des médicaments utilisés contre la maladie de Parkinson, ne sont plus disponibles pendant des périodes plus ou moins longues : en moyenne quatorze semaines mais pour le Sinemet il faudra attendre jusqu'en mars 2019 !

Des patients sont mis en danger et le système de soins est gravement perturbé. Pourquoi ? Parce que nous importons massivement : 70% des principes actifs des médicaments sont fabriqués aux Etats-Unis, en Inde et en Chine. Parce que l'industrie pharmaceutique sacrifie la santé des malades à des objectifs de rentabilité qui conduisent à arrêter la production de certains médicaments ou à approvisionner en priorité les pays qui paient le meilleur prix.

Le rapport sénatorial propose la création d'un pôle public de production et de commercialisation des médicaments. C'est nécessaire mais insuffisant : il faut nationaliser l'industrie pharmaceutique pour planifier la reconquête de notre indépendance sanitaire.

## Constitution de la Vème

# République et monarchie

### Deuil

Pour saluer  
Jean Piat

p. 2

### Film

Un peuple  
et son roi

p. 10

# Un aristocrate populaire

**La voix de Jean Piat, son œil rieur, sa courtoisie et son élégance resteront longtemps dans la mémoire des Français. Les royalistes se souviennent que cet homme de cœur et de fidélité était aussi l'un des nôtres.**

Sur les planches, Jean Piat était toute passion pour son rôle. Dans le privé, l'homme était courtois et réservé, il fuyait l'esbroufe et les honneurs, mais il était pleinement conscient de son art. Un soir, lors d'une conférence qu'il donnait à Charleroi, le président de séance le présenta comme un « aristocrate populaire ». Le mot lui plut. Rien ne pouvait mieux le définir.

Populaire, Jean Piat l'était d'abord par ses origines. Né en 1924 à Lannoy, dans la banlieue de Lille, il grandit au

sein d'une famille modeste et catholique. Il mène une jeunesse buissonnière et indisciplinée dans un monde dur, celui de la guerre et de l'occupation, où les adultes ont la tête ailleurs. Son père voulait qu'il se range et qu'il soit fonctionnaire. Il choisit la lumière et le théâtre, l'aventure d'une vie.

Le succès fut au rendez-vous. Pensionnaire du Français à 20 ans, sociétaire à 29 ans, il fait ses gammes dans tous les rôles classiques. Son moment de gloire arrive lorsqu'on lui propose le rôle de Cyrano. Huit ans à l'affiche, 400 représentations, 50 rappels lors de la générale. Du jamais vu, un triomphe qui fit le tour de la France, un tour de force que viendront saluer Malraux et le général de Gaulle.

La télévision décupla sa popularité. Dans le *Bossu* de Paul Féval, il compose un Lagardère de légende, bondissant et tendre. Mais c'est dans la saga des *Rois Maudits* de Claude Barma qu'il trouve le rôle de sa vie, celui de Robert d'Artois, le baron écarlate, un homme libre dans un siècle de fer, un grand seigneur un peu tordu mais diablement sympathique ! Ces soirs-là, toute la France était devant son poste.

L'aristocrate Jean Piat avait, lui aussi, un goût aigu de la liberté. Parvenu à la maîtrise de son art, il eut le privilège de pouvoir choisir ses auteurs, de sélectionner soigneusement ses personnages et de mener une carrière selon son goût. Après un quart de siècle passé au Français, il opta pour le théâtre populaire qui l'enchantait. Il y enchaîna les succès pendant plus 40 ans.

Mais il ne concevait pas la liberté

sans devoir. En premier lieu vis-à-vis de son public. Piat a donné au peuple du théâtre et du petit écran ce qu'il réclamait : de la tenue, un respect absolu du texte et de l'auteur, une diction parfaite, ce qu'il faut enfin de légèreté, d'insouciance et d'insolence pour conquérir l'estime d'un public à qui l'on n'en conte pas. C'est en cela que l'aristocrate rejoignait l'homme du peuple.

Ce grand professionnel était un homme de cœur et de fidélité. Il ne faisait pas mystère de sa foi catholique, un vieil héritage de famille auquel il était attaché plus que tout. Pour ce « croyant instinctif », le seul credo qui comptait, c'était l'honnêteté et le respect, des autres et de soi-même.

Il fut aussi l'ami des princes. Très lié avec la famille royale belge, ce « royaliste poétique » avait une affection particulière pour la Maison de France. En 2009, le prince Jean lui demanda d'être à ses côtés pour la présentation de son livre « Un prince français ». Il tint une fois de plus le public sous le charme, en plaidant pour une monarchie qui donnerait « un supplément d'âme à la France ».

« Je suis prêt pour ma grande scène, celle de la mort, disait Jean Piat, elle arrive et je sais que, de toutes, elle sera la plus facile à jouer ». Arriva-t-il humblement chez Dieu, en balayant de son panache le ciel bleu, comme l'ambitionnait Cyrano ? Y fit-il une entrée triomphante, entouré d'une haie de cadets et de mousquetaires, l'épée au poing, sous l'œil ému de Musset, de Rostand, de Guitry ou de Molière ? Qu'importe. Le Ciel sait accueillir comme il faut les grandes âmes françaises.

Jean DUFRESNOIS

## SOMMAIRE

P 1 - Cible : Pénurie - P 2 : Pour saluer Jean Piat - Un aristocrate populaire - P 3 : Constitution : Détruire, disent-ils - Écho des blogs : Concurrence libre et non faussée  
P 4 : Barcelone : Dernière valse ? - Finances publiques : Un budget sans surprises P 5 : Djibouti : Honk-Kong sur mer rouge - P 6 - 7 : Les 60 ans de la Vème - P 8 : Yougoslavie: Tito, une biographie - P 9 : Idées :Les illusions du progressisme - P 10 : Un peuple et son roi : Un film pour (presque) rien- P 11 : Brèves: Bulgarie, France, Roumanie, Brésil - Actualités de la Nouvelle Action royaliste - P 12 : Éditorial : « Pouvoir et autorité ».

## Détruire, disent-ils

**L'association Nation & République sociale a tenu sa première réunion à la Sorbonne le 22 septembre et publié son manifeste. Une initiative à suivre de près.**

Inconvenantes ou insultantes, les récentes prestations d'Emmanuel Macron ont réactivé les déclarations hostiles à la Constitution. La garde rapprochée de Jean-Luc Mélenchon est toujours en première ligne. Le soixantième anniversaire de la Vème République a déclenché diverses diatribes, dont celle d'Edwy Plenel dans *Mediapart* convoquant Gambetta et divers grands ancêtres et appelant au changement de régime. Comme les précédentes expressions de son mépris, la petite phrase d'Emmanuel Macron sur les retraités qui se plaignent de leur sort nous a valu les habituelles déclarations des porte-paroles de la France insoumise. Emplis de vertu outragée, ils ont fustigé la monarchie, Louis XIV et le retour de l'Ancien régime. Comme d'habitude, la "mélenchonie" confond la République gaullienne et la dérive oligarchique des institutions depuis le quinquennat, de même qu'elle a toujours confondu le phénomène majoritaire et les institutions de la Vème République. Ces prestations républicaines et démocratiques seraient cependant intéressantes à discuter si elles ne recouvraient pas de sérieux oublis.

### La bonne soupe

C'est tout de même la Vème République qui a permis à un homme de gauche de rester quatorze ans aux affaires et qui a permis que plusieurs gouvernements de gauche conduisent la politique du pays. C'est tout de même François Mitterrand, monarque électif, qui a été le protecteur et le promoteur de Jean-Luc Mélenchon. C'est au Sénat, honni par le purisme mélenchonien, que le camarade Jean-Luc a commencé sa carrière nationale. Et comment oublier que Jean-Luc Mélenchon fut, pendant deux ans, ministre délégué à l'Enseignement professionnel dans le gouvernement de Lionel Jospin – le calamiteux champion des privatisations ? Il est enfin permis de se demander comment Jean-Luc Mélenchon aurait poursuivi sa brillante carrière sans l'autorité que lui ont donné ses campagnes présidentielles – c'est-à-dire dans la décision prise par le général de Gaulle de soumettre à référendum l'élection du président de la République au suffrage universel ? Moralité : quand la soupe est aussi bonne, il est malséant de cracher dedans.

Sylvie FERNOY

## Concurrence libre et non faussée

**David Cayla (que nous recevrons aux Mercredis en novembre pour son dernier ouvrage *L'économie du réel*) nous expose, dans une publication sur sa page Facebook, comment ce dogme fallacieux de l'UE accroît la production de gaz à effet de serre de l'Europe.**

Alors que la Pologne se prépare à accueillir dans quelques semaines la COP 24, l'auteur nous informe que ce pays « vient d'autoriser la construction d'une centrale à charbon géante d'une puissance de 1000 MW (l'équivalent d'un réacteur nucléaire) » car, et c'est là que la mécanique induite par cette doctrine de « concurrence libre et non faussée » montre toute sa nocivité, « ...c'est le pays qui, en Europe, attire le plus d'implantations industrielles. Ainsi, depuis 2007, la production industrielle en Pologne a augmenté de plus de 60%, (...) Or ces industriels ont besoin d'une énergie abondante et peu coûteuse. Il faut donc construire des centrales électriques. Et pour cela, la Pologne a depuis longtemps choisi la technologie "charbon", la plus polluante ».

Et si la Pologne s'avère si attractive pour les implantations industrielles, c'est grâce à « ... sa proximité géographique avec l'Allemagne, de sa population bien formée à ces métiers, de salaires bien plus faibles qu'en Europe de l'Ouest... » mais surtout grâce à « son appartenance au marché unique qui garantit aux industriels une concurrence "libre et non faussée". Les règles du marché unique interdisent ainsi formellement aux États toute action qui contesterait la liberté des mouvements de capitaux et de marchandises dans l'espace européen et notamment en Pologne. Ainsi, même si nous choisissons des technologies de production d'électricité plus propres pour notre territoire (...), il est strictement interdit de taxer les lave-linges produits en Pologne à l'aide de salariés sous-payés et dont le bilan carbone est exécrable (...)».

Nous ne pouvons que partager sa conclusion : « La logique du Marché unique est en réalité une immense prime à la concentration de toute la production industrielle là où les normes environnementale et sociales sont les plus faibles. Alors on pourra bien ensuite claironner: "make our planet great again" ou : "Il faut plus d'Europe pour plus d'action environnementale et sociale dans le monde..." tant qu'on ne parviendra pas à répondre concrètement à cette logique délétère et systémique, on ne fera que rajouter à l'hypocrisie et au sentiment d'impuissance.»

Loïc de BENTZMANN

## Dernière valse ?

**Manuel Valls ne remportera pas les élections municipales prévues en mai. Et seules de graves dissensions divisions entre ses adversaires pourraient faire de lui in extremis le premier magistrat de la capitale catalane.**

**L**a conférence de presse au cours de laquelle il annonça sa candidature était très bien menée. Avec derrière lui une photographie des typiques pavés de Barcelone, comme pour signifier à tous qu'il a bien l'intention d'y rester maintenant qu'il y a littéralement mis les pieds – une photo prise par lui-même de ses pieds sur les-dits pavés, avait déjà semé le trouble, quelques jours plus tôt - Manuel Valls a prononcé le discours d'un candidat attentif aux enjeux locaux. Transports publics, sécurité, habitat, industrie du tourisme – incontrôlée... – et culture : rien ne manquait à la panoplie du candidat à la mairie de la grande métropole. Ses adversaires qui, depuis ce jour de décembre 2017 où il était venu soutenir les « constitutionnalistes » face aux indépendantistes catalans, le regardaient avec beaucoup de condescendance, ont maintenant beaucoup à craindre.

Le moment populiste que traverse la région autonome (1) amène l'ancien Premier ministre français à ne jurer que par une « plate-forme citoyenne transversale ». Face au poids-lourd venu d'outre-Pyrénées, le parti indépendantiste de Gauche Esquerra Republicana a donc sans ménagement écarté un candidat pourtant désigné par des primaires pour présenter un poids lourd, Ernest Maragall, ancien socialiste et frère du maire de la Barcelone lors des Jeux Olympiques de 1992, aujourd'hui membre éminent du gouvernement indépendantiste régional.

Du côté de la mairie, Ada Colau, bonne gestionnaire d'une ville qui a réduit son endettement et restitué au secteur public certaines activités passées sous la coupe du secteur privé, peut espérer tirer quelques bénéfices d'une bienveillance régulièrement affichée vis-à-vis des indépendantistes modérés, notamment en défendant le « droit de décider » et la libération des « prisonniers politiques » : deux revendications très largement majoritaires dans une ville qui cherchera probablement à exorciser les ferments de la division.

**Christophe BARRET**

(1) Cf. *La guerre de Catalogne*, Cerf, 2018.

## Un budget sans surprise

**« Soutenir le travail, investir pour l'avenir » : l'intitulé du Projet de Loi de Finance pour 2019 présenté par Bruno Le Maire et Gérard Darmanin fin septembre ne doit pas faire illusion. C'est la même idéologie austéritaire que les précédents qui l'anime.**

**C**omment favoriser l'emploi et l'investissement dans un contexte économique dominé par une énergie en constante augmentation, une concurrence internationale dopée par le dumping social et écologique, et l'aberration économique que constitue l'euro pour la France ? Tel est l'enjeu du projet de loi de finance pour 2019 actuellement en cours de discussion au Parlement.

C'est à vrai dire le même depuis au moins deux décennies ; et c'est en adoptant les mêmes recettes qu'on cherche à le relever. En vain, car, faute de renoncer aux engagements européens pris en 1992 à Maastricht, les gouvernements n'ont pas d'autres solutions, pour relancer l'activité, que de pousser à la diminution du coût du travail. Comment ? En exonérant les entreprises du paiement d'une partie de plus en plus importante au fil des ans des cotisations sociales par l'adoption de dispositifs d'une rare complexité. Le dernier en date consiste à transformer le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) mis en place durant le précédent quinquennat en allègements de cotisations sociales pérennes. Or, depuis 1993, année des premières exonérations, des sommes colossales ont été englouties sans répercussion sur l'emploi, mais avec de graves conséquences sur le financement de la protection sociale. Et ce, malgré les engagements maintes fois réitérés par les politiques et les chefs d'entreprise.

On se souvient encore de la promesse faite en 2014 par Pierre Gattaz, alors président du Medef, de créer un million d'emplois si le gouvernement diminuait ce que, dans son milieu, on nomme des « charges », mais qui sont en fait du revenu différé. Le gouvernement Ayrault a décidé de diminuer les cotisations sociales de 7 % via le CICE, les entreprises ont engrangé le surplus et, faute de les avoir investis ou d'avoir effectué des investissements créateurs de valeur ajoutée, on attend toujours le redressement annoncé de l'activité et de l'emploi.

Les centaines de milliards dépensés depuis vingt-cinq ans en allègements de cotisations sociales auraient été plus efficaces s'ils avaient été directement investis par l'Etat, par exemple, pour financer la transition écologique.

**Nicolas PALUMBO**

# Hong-Kong sur mer rouge

**Les jeux de pouvoir moyen-orientaux et les ambitions de l'Empire du Milieu s'entrecroisent dans un endroit unique : Djibouti, devenu un champ de rivalités.**

**L**e temps s'accélère à Djibouti qui a la réputation de vivre sur un rythme particulièrement lent sinon alanguï sur les bords de la mer Rouge. Débouché exclusif de l'immense Ethiopie de plus de cent millions d'habitants, la petite enclave de moins d'un million d'habitants avait bien su monnayer ses services. La guerre fratricide entre l'Ethiopie et l'Erythrée entre 1998 et 2000 interdisant tout accès aux ports érythréens de Massaoua et d'Assab, Djibouti avait entrepris en 1999 de décupler les capacités de son port en se liant alors à Dubaï (Dubaï Port World DPW) qui y développa sous son contrôle un port porte-conteneurs de première dimension.

La guerre au Yémen a changé les relations. Les Emirats Arabes Unis, dont Dubaï fait partie, se sont focalisés sur la partie maritime et le sud Yémen. Ils ont occupé l'île yéménite de Socotra à la pointe de la Corne de l'Afrique. Depuis 2015, ils utilisent le port d'Assab en Erythrée comme base arrière de leurs opérations au Yémen. En septembre 2016 ils ont acquis le contrôle du port de Berbera au Somaliland, et surtout de la piste d'aéroport construite par les Soviétiques au temps où ceux-ci étaient solidement implantés en Somalie dans les années 1970. 30% du commerce éthiopien devrait pouvoir ainsi échapper à Djibouti par ailleurs saturé.

Les Djiboutiens n'avaient pas anticipé une réconciliation entre Ethiopie et Erythrée ni surtout sa rapidité. Le nouveau premier mi-

nistre éthiopien Abiy Ahmed (un Oromo du sud, pour la première fois, ni Amhara ni Tigréen, traditionnellement dominants au nord), investi le 2 avril 2018, l'a menée tambour battant : dès le 9 juillet les relations reprenaient entre les deux frères ennemis. L'Erythrée d'Isaïas Afeworki sortait pour la première fois de son isolement. La première victime en serait évidemment Djibouti engagé depuis 2008 dans un conflit frontalier avec l'Erythrée à Doumeira, l'extrémité occidentale du détroit du Bab-el-Mandeb qui contrôle les entrées et sorties de la mer Rouge, et donc indirectement le canal de Suez ! La médiation du Qatar avait volé en éclats en 2017 après le conflit interarabe où Doha avait été mis au ban par l'Arabie Saoudite. Asmara en avait profité pour réoccuper le rocher de la discorde au détriment de Djibouti.

Djibouti est donc sérieusement malmené sans que ni la France ni les Etats-Unis qui y disposent de bases militaires y puissent mais. La seule alternative pour Djibouti était la Chine. Sans que cela soit lié, Djibouti avait unilatéralement décidé le 22 février 2018 de dénoncer le contrat qui le liait à Dubaï pour confier le port porte-conteneurs à la Chine. En effet Pékin a été toujours très présent en Ethiopie. La Chine avait déjà accepté de construire une nouvelle voie ferrée entre Addis-Abeba et Djibouti (754kms) parallèle au tracé de l'ancien chemin de fer franco-éthiopien. Inauguré en janvier 2018, il doit rester cinq ans sous contrôle chinois. La base militaire chinoise à Djibouti s'inscrit naturellement dans ce contexte de sécurisation des échanges et des investissements chinois dans la Corne de l'Afrique.

Tout ceci a un coût. En un rien de

temps, Pékin est devenu le principal créancier tant de l'Ethiopie que de Djibouti. On ne voit pas comment ces deux économies dépourvues de matières premières pourraient financer le remboursement de leur dette. Xi Jinping les a rassurés lors du sommet sino-africain de Pékin (3-4 septembre 2018) en promettant des remises de dettes.

Les revirements brutaux d'alliances ne sont pas que des coups de tête du président Ismaël Omar Guelleh au pouvoir depuis plus de vingt ans. L'ancien territoire français des Afars et des Issas, indépendant en 1977, a été transformé en émirat du XXIème siècle. Djibouti est devenu une plaque tournante de la mondialisation comme l'a bien mis en évidence son rôle de centre de lutte contre la piraterie. Djibouti n'est pas qu'une porte d'entrée vers un *hinterland* africain mais le lieu de surveillance de trois-quarts du commerce international.

La France qui avait protégé Djibouti de toute velléité d'annexion par l'Ethiopie rouge n'a pas su ou voulu prendre le tournant maritime, allant jusqu'à déplacer à Abou Dhabi le navire amiral de l'Alindien (Amiral commandant la flotte de l'Océan indien) et une partie de ses avions de combat. Bolloré s'est fait doubler à Berbera. CMA-CGM est le seul groupe français à avoir pris la mesure des choses et à se positionner sur la plate-forme porte-conteneurs de Djibouti.

Mais les accords de défense, même revus à la baisse, nous engagent. Le pouvoir djiboutien mène un délicat et subtil jeu de bascule entre intérêts chinois et intérêts saoudiens. Ceux-ci ne se rencontrent que là. Chinois et Arabes s'évitent. Là où sont les uns, les autres s'abstiennent et réciproquement. Les routes de la soie ne traversent pas la péninsule arabe ou le Levant mais le contournent par la mer ! Partout sauf à Djibouti.

**Yves LA MARCK**

# Les 60 ans de la Cinquième

**Pour le soixantième anniversaire de notre Constitution, la Fondation Charles de Gaulle a organisé les 20 et 21 septembre à Paris un colloque sur « Les compromis implicites de la Vème République » (1) en partenariat avec l'ENA, l'ENS et l'Université Paris Sciences et Lettres.**

Point de débats, lors de ce colloque, sur les caractéristiques de « la Cinquième » : le 28 septembre 1958, les Français ont adopté à une très forte majorité (79,25%) une Constitution républicaine, monarchique et parlementaire.

Cet apparent paradoxe a toujours été assumé par les gaullistes, comme le rappelle le professeur Alain Laquière. Dès 1943, dans « Refaire la France », Michel Debré souhaitait l'instauration d'une « monarchie républicaine » et Maurice Duverger, éminent constitutionnaliste de gauche, avait défini le nouveau régime comme une « République orléaniste » en 1958 avant de consacrer un ouvrage à « La monarchie républicaine » en 1974. Dans ses conversations avec Alain Peyrefitte, le général de Gaulle s'était montré tout à fait lucide sur la nature monarchique et républicaine des institutions de la Vème République.

Cette Constitution n'est pas un texte de circonstance, qui aurait été taillé à la mesure du Général selon les formules martelées pendant les dix premières années de la Vème République. Bien au contraire ! « De Gaulle renoue la chaîne des temps » dit Alain Laquière pour qui les institutions gaulliennes dépassent l'antinomie classique entre une doctrine républicaine – je dirais républicaniste – qui vise à l'abolition du pouvoir exécutif et une doctrine monarchiste centrée sur un exécutif dualiste, composé d'un roi ou d'un président et d'un gouvernement. Il y a dans le républicanisme un courant qui réclame un exécutif fort, ainsi Necker ou encore Roederer qui souhaite une monarchie

républicaine avec chef héréditaire, et plus tard Emile Olivier. Le général de Gaulle se situe dans cette tradition monarchiste et républicaniste de la « présidence gouvernante » selon la formule de Thiers en 1873. Il intègre aussi la doctrine consulaire et boulangiste du référendum, comme le rappelle Jean-Félix de Bujadoux, mais il est également fidèle aux principes de la monarchie française énoncés dans le discours de Bayeux : l'Etat restauré dans sa force doit avoir à sa tête un arbitre garant de l'indépendance nationale qui respectera le principe de séparation des pouvoirs et présidera un régime parlementaire. Lors d'un débat, le professeur Didier Mauss fera remarquer que l'influence du système anglais est forte alors qu'il y a rejet unanime du système constitutionnel des Etats-Unis.

## Continuité

Pour sa part, Lucien Jaume situe la Constitution de 1958 dans la tradition française d'un « libéralisme d'Etat » très différent du libéralisme anglo-saxon. Louis XVIII prend une décision historique en 1815 lorsqu'il prend le parti de conserver le système administratif napoléonien face à la Terreur blanche et au désordre général. Sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, les Doctrinaires et tout le courant orléaniste affirment que le libéralisme – l'amour de la liberté et des droits - doit se réaliser par l'Etat et non contre l'Etat : ce sont ces libéraux qui refusent la décentralisation, c'est Guizot et c'est Victor Cousin, philosophe officiel de la Monarchie de Juillet, qui lancent le thème de la laïcité.

Implicites ou non, les compromis passés se font dans le cadre général du régime parlementaire, donc sans rupture totale avec les IIIème et IVème Républiques. Le souvenir de la « Constitution Doumergue » de 1934 est très présent de même que celui de Tardieu qui voulait lui aussi renforcer les pouvoirs du gouvernement et la IVème République sera riche en projets de réformes qui aboutiront pour certains en 1958. Par exemple, l'article 38 de la Constitution, qui porte sur les ordonnances, est un décalque d'un projet déposé par Pierre Pflimlin, le Titre V procède directement des réformes avortées portant sur les relations entre le Gouvernement et le Parlement et, comme l'explique Frédéric Fogacci, de nombreux membres du Parti radical approuveront le texte de 1958 à cause de l'article 20 sur le rôle déterminant du gouvernement. Pas tous ! Maurice Faure se prononcera pour le Oui avec résignation et Pierre Mendès-France refusera tout à la fois le « monarque non-héréditaire » et la procédure du référendum.

Dès lors, où se situe la rupture avec le passé ? Pas dans la distinction entre les domaines législatifs et réglementaires puisque, rappelle Nicolas Rousselier, la IIIème République utilisait les décrets-lois et, à partir de 1936, la loi-cadre. La rationalisation du parlementarisme était souhaitée par la IVème République, explique Anne-Marie Le Pourhiet qui souligne que même l'article 16 est dans la continuité des lois de pleins pouvoirs. La rupture politique, selon Frédéric Fogacci, intervient avec l'installation du fait majoritaire, lorsque les radicaux, qui pensent que la majorité gaulliste doit contrôler le gouvernement, découvrent les « mystères de l'inconditionnalité ». Dans le domaine constitutionnel, c'est le recours fréquent au référendum, l'institution d'un Conseil



constitutionnel et l'élection du président de la République au suffrage universel qui rompent avec la tradition républicaniste – tout particulièrement hostile à la monarchie électorale instaurée en 1962. La Vème République ne se définit pas seulement par une Constitution politique. Le colloque s'est demandé s'il existait une philosophie économique du régime mais l'économiste Gilles Saint-Paul a répondu selon des critères ultralibéraux qui ont gâché le sujet. Il y a bien une Constitution économique de la République gaulienne qui se situe dans la ligne tracée par le Front populaire et surtout à la Libération : le modèle, dirigiste, implique la planification de l'économie et la mise au service de la politique économique des entreprises nationalisées et du système du crédit. Cette Constitution économique est à mettre en relation avec la Constitution administrative, clairement exposée par Arnaud Teyssier. L'administration est le « tuteur invisible » de la République depuis la Constitution de l'An VIII et surtout depuis la création de l'ENA en 1945. Après son retour aux affaires, le général de Gaulle a voulu articuler l'administration et le pouvoir politique et mobiliser la fonction publique. Le Général n'est pas disciple de Benjamin Constant : le Pouvoir ne doit pas être un lieu vide mais au contraire permettre l'exis-

tence d'un Etat interventionniste. Il y a, explique Arnaud Teyssier, une forte opposition entre le général de Gaulle, qui estime que la démocratie doit être armée en permanence pour se préparer aux crises et un Georges Pompidou persuadé que les peuples heureux n'ont pas d'histoire. Il revenait à Alain Supiot d'exposer la Constitution sociale de la Vème République. Celle-ci est inscrite dans le Préambule de 1946 où convergent le mouvement social de refondation des démocraties, la tradition du républicanisme social et celle du socialisme français auquel De Gaulle fit allusion dans son célèbre entretien avec Michel Droit en 1965.

## Participation

Le Préambule affirme dans son article 8 un droit à la participation qui a été partiellement inscrit dans la loi mais le principe de la participation ne se limitait pas, dans l'esprit du Général et des gaullistes de gauche, à l'intéressement financier. Alain Supiot a ensuite analysé les trois facteurs de « corrosion » de cette Constitution sociale : les classes dirigeantes mondialisées, le droit européen qui est supérieur au modèle social français et les limites à la croissance économique qui servait de support à la politique sociale. Sombre bilan. L'histoire de la Vème République, après le départ de son fondateur, est celle de l'abandon du modèle économique et de la « corrosion » croissante du modèle social. La Constitution elle-même a été durement ébranlée par le quinquennat : tel n'est pas l'avis de Jean-Marie Denquin qui estime que cette réforme, décidée par simple tactique par Jacques Chirac et Lionel Jospin, a eu des « conséquences minimales ». Comme si la disparition de toute possibilité d'arbitrage, depuis que le Président s'est mué en Premier ministre, et le fait que l'élu du suffrage universel soit en campagne permanente pour son parti et pour sa réélection n'avaient pas dénaturé la Constitution ! La question de la souveraineté a été abordée par plusieurs intervenants. Anne Levade expose la technique de

« l'intercalage » qui a permis de ne pas modifier les articles de la Constitution relatifs à la souveraineté tout en ajoutant un titre XV portant sur l'Union européenne, suspendu après le référendum de 2005 et redevenu effectif après le traité de Lisbonne... Edouard Husson évoque pour sa part le lien franco-allemand, corrodé par le préambule atlantiste au traité de 1963 mais maintenu dans la méfiance. Le Général a mis fin à la coopération nucléaire franco-allemande engagée par la IVème République et François Mitterrand fut un baigneur qui tenta de s'opposer à la réunification – avant d'accepter l'Allemagne réunifiée rejoignant l'Otan puis la « monnaie unique » qui a privé la France de sa souveraineté monétaire et qui a marqué le début de sa soumission.

Il était indispensable de rappeler les données géopolitiques européennes, pendant comme après la Guerre froide, tant les étudiants étaient nombreux à ce colloque. Brice Teinturier a quant à lui explicité la crise croissante de confiance des Français à l'égard de leurs représentants : « crise du résultat » à partir de 1983, dégoût provoqué par la malhonnêteté à partir de 1990, désintérêt croissant pour la politique qui se manifeste dans la montée de l'abstention et la très grande mobilité des électeurs.

Dans son débat conclusif avec Jacques Julliard, Jean-Pierre Le Goff a confirmé cette analyse, pointant le « management » qui provoque dans l'Etat la déstabilisation et le désarroi à tous les niveaux de la hiérarchie. C'est la désorientation provoquée par ce « pouvoir informel » qui a permis que passent tous les trains de réformes non-acceptées.

Quand l'Etat, garant de l'intérêt général, n'est plus au service de la nation, la citoyenneté se délite et l'avenir collectif est compromis.

**Bertrand RENOUVIN**

(1) Les communications et débats peuvent être visionnés sur le site de la Fondation Charles de Gaulle.

# Tito : une biographie

**Jeune ouvrier devenu révolutionnaire professionnel puis chef du Parti communiste yougoslave, Josip Broz devint sous le pseudonyme de Tito un chef de guerre redoutable, principal artisan de la libération de son pays. Contre Staline, il forgea dans la violence une Yougoslavie paisible, non-alignée et relativement prospère qui ne lui survécut que quelques années.**

**L**a Yougoslavie appartient à l'histoire du XX<sup>ème</sup> siècle, à elle seulement. Créée à la suite de la Première Guerre mondiale sous l'égide de la dynastie serbe, le pays connut de terribles déchirements pendant l'occupation allemande mais sortit renforcé de l'épreuve grâce à l'un des grands hommes du siècle : Josip Broz Tito, né le 7 mai 1892 dans un village croate comme sujet de l'empereur François-Joseph, mort le 4 mai 1980 à Ljubljana alors qu'il cumulait les plus hautes charges de la République fédérative socialiste de Yougoslavie. Eminent historien slovène, Joze Pirjevec s'est appuyé sur une documentation considérable, dont maintes archives inédites, pour établir la biographie (1), qui fera autorité pendant plusieurs décennies, d'un homme qui s'est engagé très tôt dans l'action militante.

Dès 1910, Josip Broz adhère à l'Union des ouvriers métallurgistes puis, en 1911, à l'Union de la jeunesse socialiste. Il fait la guerre, courageusement, dans les rangs autrichiens. Blessé, il est fait prisonnier par les Russes en avril 1915, puis profite de la Révolution de février pour s'enfuir et se trouve à Petrograd aux côtés des bolcheviks. C'est le début d'un engagement, riche en péripéties, qui fait de Josip Broz un révolutionnaire professionnel. Ce kominternien parfaitement dévoué, membre du NKVD, fait partie des liquidateurs de communistes suspects en Espagne avant

d'être choisi par Staline pour diriger le Parti communiste de Yougoslavie (PCY). L'agression allemande du 6 avril 1941 et la capitulation de l'armée yougoslave dix jours plus tard transforment le dirigeant politique en chef de guerre. Alors que Staline veut toujours croire au Pacte germano-soviétique, Tito et le PCY décident d'engager immédiatement la lutte armée contre l'Occupant germano-italien et ses alliés locaux, sans perdre de vue la prise révolutionnaire du pouvoir. Très vite, la Yougoslavie devient le théâtre d'une guerre de libération nationale et d'une guerre civile qui oppose les Partisans communistes et les Tchetsniks serbes royalistes commandés par le général Mihailovic aux Oustachis qui ont créé un Etat croate et aux Serbes qui soutiennent le gouvernement de collaboration de Milan Nedić. Puis le fragile front patriotique se fracture. Draža Mihailović privilégie la lutte contre les communistes, tente de négocier avec les Allemands, passe des accords avec les Italiens et le gouvernement Milan Nedić. En février-mars 1942, lors de la bataille de la Neretva, les Tchetsniks tentent de barrer la route aux Partisans qui battent en retraite devant les Allemands. Fin 1943, les Alliés cessent de soutenir le général Mihailović, que le roi Pierre démet en juin 1944 de ses fonctions de ministre de la Guerre dans le gouvernement yougoslave en exil. Tito, qui s'est fait proclamer maréchal, sort vainqueur de la guerre de libération et de la guerre civile – toutes deux effroyables. Alors que Staline est favorable au maintien de la monarchie, le Parti communiste conquiert tous les pouvoirs, élimine les forces d'opposition puis dépose le roi Pierre en novembre 1945. Un socialisme de type soviétique est mis en place mais Tito, héros d'une résistance nationale, refuse le sort dévolu aux « démocraties populaires » d'autant plus facilement que ce sont les Partisans qui ont vaincu les Allemands – l'Armée rouge n'intervenant



Tito (à droite) en 1944.

sur le territoire yougoslave que de manière temporaire à partir de la fin septembre 1944.

En juin 1948, la rupture avec Staline est violente et les relations entre la Yougoslavie et l'Union soviétique resteront empreintes de méfiance malgré divers retrouvailles et accords. Dans l'Europe de la guerre froide, face au collectivisme soviétique, le maréchal Tito met en place un modèle singulier. Sous l'égide de la Ligue des communistes, la Yougoslavie s'institue en Etat fédéral – tel est l'héritage historique –, non-aligné par rapport aux deux blocs et qui tente de s'organiser sur le mode de l'autogestion.

Joze Pirjevec explique toutes les difficultés rencontrées par les dirigeants yougoslaves, pris dans leurs rivalités et confrontés à la montée du nationalisme en Croatie et chez les albanophones du Kosovo. Il montre aussi les succès de la politique de non-alignement, qui permet aux Yougoslaves de circuler librement dans le monde entier, et la réalité d'un développement économique qui a des effets tangibles sur une grande partie de la population. Mais le Maréchal n'a jamais voulu de successeur et il assiste dans les dernières années de sa vie au lent effondrement de son œuvre, prélude à de nouvelles tragédies. Elles furent si sanglantes que, dans tous les Etats issus des guerres civiles, beaucoup aujourd'hui regrettent Tito et la Yougoslavie.

**B. LA RICHARDAIS**

(1) Joze Pirjevec, *Tito, Une vie*. Préface de Jean-Arnaud Dérens, Traduit du slovène par Florence Gacoin-Marks. CNRS Editions, 2017.

# Les illusions du progressisme

Lorsque Jacques Delors mit fin à la réalisation du programme commun de la gauche, il était patent que quelque chose d'irréversible se passait. Il n'était plus question de rompre avec le capitalisme. Aujourd'hui encore, Pierre Rosanvallon plaide en faveur du réalisme, au prix de quelques objections : « Tout cela n'aurait été audible et admissible que si la gauche avait en même temps lancé d'audacieuses réformes qualitatives et donné des signaux symboliques forts de la marche vers une société plus égalitaire et moins soumise au seul ordre marchand. C'est-à-dire si elle avait été capable de redonner un nouvel horizon à l'émancipation. Ce qui n'avait pas été le cas. »

L'intéressé était-il à même d'offrir ses réformes compensatrices ? Lui-même nous en fait douter : « Le problème de fond des années 1980 a en effet d'abord été quelles ont révélé l'inaccomplissement en termes conceptuels autant que documentaires, de tout ce qui s'était esquissé de neuf dans les années 1970. » Et de préciser : « Si le procès du totalitarisme, du jacobinisme ou du social-étatisme avaient été instruits de façon efficace, il laissait entières les questions d'une redéfinition positive de l'idéal démocratique, d'un nouveau lien entre l'État et la société civile et des régimes de solidarité à inventer à l'âge de la crise de l'État-providence. »

C'est donc un « temps du piétinement » qui avait succédé à la face créative de l'époque autogestionnaire. Ce temps ne serait jamais rattrapé. Les nouvelles moutures de la social-démocratie, dont celle de Tony Blair fut le modèle, marquaient un décrochage radical. Pour la gauche française, cela aboutirait à un désastre, celui que nous constatons aujourd'hui avec l'effondrement du Parti socialiste. À mon sens, Pierre Rosanvallon n'accorde pas assez d'attention au fait que ce sont les réformes « sociétales » qui ont pris la place des réformes économiques et sociales, établissant la gauche dans une culture qui n'était pas la sienne et que Jean-Pierre Le Goff a mis en procès en parlant de « gauchisme culturel ». Mais citer le nom du meilleur interprète de Mai 68, c'est mettre le fer dans la plaie. C'est désigner ce que Rosanvallon appelle « un nouveau cours intellectuel et politique » qui se traduit par la défaite du progressisme.

Est-ce du courage que de l'admettre ? C'est de l'ordre de l'évidence, reconnue régulièrement aujourd'hui dans les pages du *Monde*. Le professeur au Collège de France ne peut qu'avouer toute son amertume et développer, non sans lucidité, au moins une partie des causes de sa propre défaite. C'est bien lui qui avait pris la responsabilité de publier le libelle de Daniel Lindenberg *Le Rap-*

*pel à l'ordre : Enquête sur les nouveaux réactionnaires*, publié en 2002 : les coupables étaient désignés. Au premier rang, Marcel Gauchet, dont il ne peut contester l'autorité intellectuelle mais dont il fait un curieux portrait. N'évoque-t-il pas « un personnage chaleureux et iconoclaste, s'exprimant volontiers avec une truculence



éruptive, greffée sur un penchant célinien hélas parfois troublant » ? Mais ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Rosanvallon s'en prend avec véhémence à la nébuleuse qui se distinguera en faveur de ce qu'il appelle une définition intégriste de la laïcité, et aussi l'opposition aux réformes sociétales des années 2000. « Il y a bien aussi une multiplicité de tempéraments qui s'y sont superposés, comme dans toute nébuleuse : l'ex-militant aigri et désabusé, l'essayiste caustique, l'imprécateur énervé et obsessionnel, le prophète sentencieux, le grand écrivain pontifiant, le savant masqué y ont trouvé leur place. » On retient quatre caractéristiques propres à cet ensemble un peu pittoresque. L'antilibéralisme intégral, la radicalisation des aversions, l'exaltation d'un peuple essentialisé (bien en phase avec l'expansion du populisme). Et pour finir, la détestation de Mai 68.

La posture du professeur, c'est évidemment de contester la validité de la pensée adverse. Face à son savoir, le camp adverse ne ferait pas le poids, et Alain Finkielkraut n'est pas digne du dialogue qu'il sollicite. Et pourtant, il y aurait place pour une discussion nourrie. Il est assez surprenant qu'un intellectuel aussi raffiné semble dédaigner des pans de la réalité et fasse l'impasse sur un certain nombre de problèmes les plus cruciaux d'aujourd'hui. N'y a-t-il vraiment rien à retirer d'un moraliste aussi aigu que Philippe Muray ? Les romans de Michel Houellebecq ne tendent-ils pas un miroir troublant aux réalités morales de ce temps ? Par ailleurs, Pierre Rosanvallon ne jette même pas un regard sur la portée profonde des réformes sociétales auxquelles il acquiesce sans plus de précisions. Lira-t-il l'essai terrible de Jean-François Braunsstein (cf. *Royaliste* n° 1151) sur la philosophie devenue folle qui est pourtant sous-jacente au progressisme qu'il défend ?

On lui reconnaîtra le mérite de désigner quelques carences de son temps et la volonté de travailler d'arrachepied pour répondre aux questions que la gauche a laissées béantes. Mais j'ose avouer mon insatisfaction devant son programme de recherche, qui ne répond pas aux vrais défis de ce temps, qu'ils soient économiques, politiques ou moraux.

**Gérard LECLERC**

Pierre Rosanvallon, *Notre histoire intellectuelle et politique, 1968-2018*, Seuil, 2018.

# Un film pour (presque) rien

**Lorsque la Révolution française fait l'objet d'un film, la réussite n'est que très rarement, pour ne pas dire jamais, au rendez-vous. Un Peuple et son roi, malgré d'indéniables qualités, en apporte une nouvelle preuve.**

Il est une idée largement répandue selon laquelle les Français sont incapables, à l'inverse des Anglo-saxons, « d'évoquer sereinement leur histoire », pour reprendre le constat dressé récemment par Patrice Guenifey dans *Le Figaro*. De fait, dès qu'un film de fiction a pour sujet ou toile de fond la Révolution française, l'auteur ne peut s'empêcher de prendre parti ou de resservir des clichés éculés. Il en résulte trop souvent une œuvre cinématographique de qualité médiocre, une vision réductrice de l'histoire et un flop commercial.

Qu'on se souvienne de *La Marseillaise*, film de Jean Renoir coproduit par la CGT et tourné dans l'euphorie de la victoire du Front populaire en 1936 ! Soutenu à sa sortie par *L'Humanité* et éreinté par la presse

de droite, il ne rencontra pas le succès escompté. *La Révolution française*, de Robert Enrico sorti en 1989 à l'occasion du bicentenaire, bien qu'un peu plus consensuel, connut un sort similaire. Le film de Pierre Schoeller, *Un peuple et son roi*, actuellement sur nos écrans, n'échappe pas à la règle. En tout cas, pas totalement. L'intuition de départ était pourtant aussi intéressante qu'originale : filmer la révolution à hauteur d'hommes et de femmes du peuple.

Dans les entretiens accordés pour la sortie de son film, Schoeller insiste sur sa « justesse historique », fruit d'un important travail de recherche effectué auprès d'historiens spécialistes de cette période de l'histoire de France, dont Sophie Wahnich, ancienne élève de l'historien marxiste Michel Vovelle et "mélanchoniste" convaincue. En soi, ce compagnonnage n'a rien de scandaleux, mais il nuit considérablement, sinon à la crédibilité du propos, du moins à son objectivité.

Quant au film à proprement parler, il allie le pire et le meilleur. Les événements historiques s'y succèdent sans jamais être mis en perspective ; le peuple se réduit à une dizaine de personnages qui n'ont rien à envier au "cégétiste" de base ; le roi semble blasé et ne pas être concerné par ce qui se passe ; les personnages de Danton, Barnave, Marat, Robespierre et les autres sont des caricatures de l'image qu'ils ont laissé dans l'histoire ; les dialogues sonnent trop souvent creux, quand ils ne sont pas emphatiques et parfois anachroniques ; les acteurs habituellement talentueux – Laurent Laffitte, Denis Lavant ou Adèle Haenel, pour ne citer qu'eux – sont contraints de surjouer pour pallier les manques du scénario et conférer un semblant de fluidité à ce film empesé ; certains décors, dont la forteresse de la Bastille, ont du mal à dissimuler qu'ils sont en carton-pâte ; plusieurs scènes sont

d'un grotesque achevé, comme celle où Louis XI, Louis XIV et Henri IV apparaissent en songe à Louis XVI.

Ce résultat est d'autant plus regrettable que le film fourmille de trouvailles cinématographiques. Par sa manière de filmer les corps et de solliciter les sens, Schoeller fait preuve d'une véritable maîtrise des codes du Septième Art : il parvient, en effet, à rendre compte de la réalité charnelle et sensible de ses personnages, une qualité qui n'est pas à la portée du premier cinéaste venu.

De même, en démarrant son film par la scène du lavement de pieds d'enfants pauvres par le roi le Jeudi Saint de 1789, le réalisateur signifie que Louis XVI débute un chemin de croix qui le mènera tout droit à l'échafaud où se termine le film : la boucle est bouclée. Pierre Schoeller a également montré dans ses films précédents, surtout *L'Exercice de l'Etat*, qu'il manifeste un réel intérêt pour le politique et qu'il sait en interroger le fonctionnement et en révéler les dérives.

Dans *Un peuple et son roi*, lorsqu'il abandonne toute posture idéologique et met de côté l'arrière-plan marxisant, il réussit à mettre en évidence les contradictions du peuple, l'ambiguïté de son attachement à la personne du roi, les jeux de rôle, les manipulations...

Il montre également qu'au début de la Révolution rien n'est joué, que l'instauration d'une monarchie constitutionnelle est longtemps envisagée, mais que l'hypothèse – présentée comme contraire à la Révolution – finit par être écartée au profit de la république, et que cela doit passer par la mort du roi. Malheureusement, aucune explication n'est fournie au spectateur qui reste sur sa faim. Le grand film sur la Révolution de 1789 reste à faire.

Nicolas PALUMBO



## Brèves

**Bulgarie, le 24 septembre :** À l'occasion de la sortie de son livre *Un seul but, la Bulgarie*, le roi Siméon II a réuni au palais de Vrana ses soutiens, parmi lesquels des députés ou anciens ministres de son ancien gouvernement. Deux cents personnes étaient ainsi réunies autour de l'ancien monarque qui a regretté les attaques auxquelles il doit faire face de la part de l'actuel pouvoir qui tente de l'expulser de sa propriété.

**France, le 26 septembre :** Interviewé par la radio *Europe 1*, le prince Jean de France, duc de Vendôme, a évoqué, à l'occasion de la sortie du film *Le peuple et son roi*, les perspectives de restauration de la monarchie qui restent "envisageables en France", citant l'Espagne comme modèle. À propos de la Révolution française, le prince a rappelé qu'il était temps que l'on cesse de voir la monarchie sous des aspects caricaturaux et que « 1500 ans étaient aussi passés avant ».

**Roumanie, le 29 septembre :** C'est à l'invitation des deux maires de Soultzmatt et Haguenau, que la curatrice du trône de Roumanie, la princesse Margarita, s'est rendue en Alsace afin d'honorer un millier de ses compatriotes victimes des exactions des allemands lors de la Première Guerre mondiale. C'est la troisième visite officielle en France pour cette descendante de Louis XIV.

**Brésil, le 7 octobre :** Élections législatives. Plus de 20 candidats monarchistes se présentent, principalement sous les couleurs du Parti Social Libéral (PSL). Dont le prince impérial Luiz-Philippe d'Orléans, candidat à Sao Paulo, qui a déclaré lors de son dernier meeting que « la monarchie avait bien plus de vertus que la République ».

Frédéric de NATAL

## Actualité de la Nouvelle Action royaliste



### Mercredis de la NAR

À Paris, chaque mercredi de l'année universitaire, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain.

**La conférence commence à 20h très précises (accueil à partir de 19h30).** Entrée libre, une participation aux frais de 2 euros est demandée. La conférence s'achève à 22h. Une carte d'abonné des mercredis annuelle (12 euros) permet d'assister gratuitement à tous les mercredis.

Après la conférence, à 22h, un repas amical est servi à ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner: 7 euros)

Les Mercredis de la NAR reprendront le 10 octobre 2018 avec Jean-Robert Raviot : **Poutine IV, sociologie du pouvoir politique en Russie.**

Le 17 octobre, nous recevrons Coralie Delaume pour son dernier ouvrage : ***Le couple franco-allemand n'existe pas.***

### Abonnements

Nous remercions nos lecteurs qui ont répondu favorablement en nombre à notre campagne de réabonnement. Nous prions ceux qui ont été relancés à tort de bien vouloir nous en excuser. Merci à ceux dont l'abonnement est expiré de bien vouloir le renouveler sans tarder.

**Vidéos de la NAR - Les conférences de la saison 2017 - 2018 sont disponibles sur notre chaîne YouTube et depuis le site « Archives royalistes »**

### Communiquer avec nous

lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr  
Tél. : 06.43.11.36.90

### Suivre la NAR

<http://www.nouvelle-action-royaliste.fr>

<http://archivesroyalistes.org>

<http://www.dailymotion.com/nouvelle-action-royaliste>

<http://www.nouvelle-action-royaliste.fr/agir/donation>

### Abonnement et adhésion

règlement à l'ordre de :  
**La Nouvelle Action royaliste**

Christophe Barret  
**LA GUERRE DE CATALOGNE**



**Royaliste**  
Bimensuel de la Nouvelle Action royaliste

### Rédaction-administration

Bloc C - B.A.L. 13  
36-38, rue Sibuet  
75012 Paris  
Tél. : 06 43 11 36 90

**Directeur de la publication**  
Yvan Aumont

**Directeur politique**  
Bertrand Renouvin

**Directeur politique adjoint**  
Christophe Barret

**Rédacteur en chef**  
Marc Sévrien

Com. paritaire : 05 14 - G 84 801  
ISSN : 0151-5772

Imprimerie spéciale de la NAR

### Bulletin d'abonnement à Royaliste

Nom/Prénom : .....

Adresse : .....

Profession : .....

Date de naissance : ..... Adresse électronique : .....

souscrit un abonnement de :

(...) trois mois (20 €) - (...) six mois (30 €) - (...) un an (50 €) - (...) un an soutien (120 €)

(...) abonnement annuel en PDF (40 €) - (...) abonnement annuel de soutien en PDF (50 €)

Chèques à l'ordre de : «Nouvelle Action Royaliste». Adresse : Bloc C - Boîte 13 - 36-38 rue Sibuet - 75012 Paris

# Pouvoir et autorité

On se souvient de la réflexion du général de Gaulle, au terme de la visite que lui fit le 13 octobre 1944 Albert Lebrun, écarté par le coup d'Etat de juillet 1940 mais toujours président de la République : « Au fond, comme chef de l'Etat, deux choses lui avaient manqué : qu'il fût un chef ; qu'il y eût un Etat. »

La situation est aujourd'hui très différente. Au fil des événements qui se succèdent depuis le début de l'affaire Benalla, nous constatons qu'une chose manque à Emmanuel Macron : qu'il soit un chef. Mais il y a encore un Etat.

L'élue de 2017 n'a plus qu'un semblant d'existence politique. Macron empêtré dans le scandale faute d'avoir ordonné le renvoi immédiat d'une petite frappe, Macron offensé par deux jeunes Antillais lors de son déplacement à Saint-Martin, Macron humilié par les démissions de Nicolas Hulot et de Gérard Collomb, annoncées toutes deux dans les médias, Macron obstiné dans son mépris qui se plaint à Colombey-les-deux-Eglises que les retraités puissent se plaindre : cet homme est aujourd'hui perdu d'autorité comme on dit de quelqu'un qu'il est perdu de réputation. Perdu comme président de la République, comme chef de l'Etat, comme chef de clan.

Président de la République ? La fonction symbolique, qui commande tous les ordres de réalités se réduit à un rôle joué par un intermittent du spectacle. Pour la majorité des Français, Emmanuel Macron n'est que le président des riches, l'homme qui se répand en propos blessants quand il ne lit pas les textes qu'on lui a préparés.

Chef de l'Etat ? Dans la police, dans l'armée, dans la diplomatie, dans les grands corps de l'Etat, les faits et gestes d'Emmanuel Macron suscitent une colère sourde mais profonde. Le caporalisme élyséen, le mépris des personnes et des règles et l'arrogance brouillonne font que beaucoup décrochent, moralement ou concrètement, le portrait officiel.

Chef de clan ? Le fanfaron qui demande en juillet qu'on vienne le chercher est abandonné par son principal parrain politique, lassé de parler à quelqu'un qui n'écoute pas. Emmanuel Macron a voulu être, « en même temps », le chef du gouvernement, le chef du parti majoritaire

et le chef de l'équipe élyséenne. Il découvre, à l'occasion du remaniement ministériel, que ses fidèles se comptent sur les doigts de la main. Des fidèles qui ont intégré Macron dans leur plan de carrière mais qui, comme Gérard Collomb, peuvent demain choisir leur carrière contre Macron.



Aucune personnalité d'opposition ne pouvant se présenter en recours, la situation paraît désespérante. Elle ne l'est pas, puisqu'à la différence de 1940 il nous reste encore un Etat. Comme toujours dans l'histoire de la France moderne, quand l'autorité est défaillante, quand le pouvoir est frappé d'instabilité, c'est la Constitution administrative qui pallie les dérèglements et défaillances des institutions politiques. Nous l'avons souvent dit et il faut le redire avec force : ce sont nos soldats, nos policiers, nos diplomates, nos fonctionnaires de tous grades qui préservent concrètement, quotidiennement, l'existence de notre pays.

Cependant, Emmanuel Macron tient encore le gouvernement et le parti majoritaire. S'il est perdu d'autorité, il conserve le pouvoir et il va continuer à l'exercer selon le bloc de certitudes dans lequel il est muré. Ainsi, l'Assemblée nationale vient de voter la privatisation de la Française des jeux et d'Aéroport de Paris, et le gouvernement se prépare à privatiser nos barrages tout en poursuivant la mise en œuvre de réformes ultralibérales.

D'où un paradoxe insoutenable : alors que la France continue de vivre grâce à sa Constitution administrative, alors que les Français restent relativement protégés par notre Constitution sociale, l'oligarchie continue avec Emmanuel Macron les opérations de privatisation de l'administration et de dynamitage de notre système de protection sociale. Cette obstination est suicidaire pour le milieu dirigeant et expose le pays à de violentes secousses. La crise terminale de l'Union européenne va s'accélérer si le gouvernement italien ne se laisse pas impressionner par Bruxelles et nous sommes sous la menace d'une nouvelle crise financière, plus ravageuse que la précédente (1). Pourtant, ils s'ingénient à désarmer la nation.

**Bertrand RENOUVIN**

(1) CF. l'entretien accordé au *Figaro* par David Cayla, le 9 septembre 2018.